



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**  
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE  
Service ingénierie routière

*Gestion du domaine public*

**Arrêté n° 2022/259/DRP/SIR**

## **A R R E T E**

---

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande de réglementation de circulation présentée par l'entreprise HOUILLON REMY TP en date du 19 août 2022 ;

Considérant que les travaux de dévoiement du réseau GRDF sur la RD 18 commune de NORROY, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** - A compter du 12/09/22 et pour une durée évaluée à 7 semaines la circulation de tous les véhicules sera réglée par feux tricolores imposant un sens unique de circulation sur une demi-chaussée, ou manuellement à l'aide de piquets K 10, sur la RD 18 entre les PR 16+400 et 17+200 sur le territoire de la commune de NORROY.

La distance soumise à un même alternat n'excédera pas 500 m.

Pendant toute la durée des travaux sur cette même section, la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 Km/h et les dépassements seront interdits.

**ARTICLE 2.** - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3.** - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans la commune de NORROY.

**ARTICLE 4.** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

**ARTICLE 5.** - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le Maire de la Commune,
- Mme et M. les Conseillers Départementaux du Canton de VITTEL,
- L'entreprise HOUILLON REMY TP,
- M. le Chef de Service de l'Unité Territoriale -Ouest.

A EPINAL, le  
Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges  
et par délégation,



Sophie BRUCHON

SOPHIE BRUCHON  
2022.08.22 15:51:12 +0200  
Ref:20220822\_152850\_1-1-O  
Signature numérique  
Directeur des Routes et du  
Patrimoine

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges »

